ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 10713

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le problème que rencontrent les élèves candidats au concours de professeur d'EPS. L'annonce de l'ouverture des postes de professeurs ne sont pas à ce jour communiqués et ils craignent que le nombre des postes soit en diminution par rapport à l'année dernière. Les informations du ministère de l'éducation nationale montrent une augmentation du volume des besoins en personnel. Aujourd'hui le nombre des titulaires « remplaçants » ne permet pas de faire face aux besoins exprimés par les établissements et l'académie de Montpellier a dû faire appel à des vacataires spécialisés pour offrir une formation satisfaisante. La région Languedoc-Roussillon va connaître, si on tient compte des statistiques de l'INSEE, une croissance très importante de sa population. Dans ces conditions elle lui demande quelle sera la politique de recrutement de ces professeurs à court et moyen terme.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur les prévisions de départs définitifs et les évolutions de la démographie scolaire, mais doivent également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances. Les postes ouverts aux concours pour la session 2003 ont été fixés par arrêté du 31 janvier 2003 publié au Journal officiel du 2 février. En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, le niveau des postes de la session 2003 est maintenu par rapport à 2002 avec 1 370 postes à l'externe (1330 pour le CAPEPS, 40 pour l'agrégation) et 233 à l'interne (120 pour le CAPEPS et 113 pour l'agrégation), auxquels il faut ajouter 65 postes offerts au troisième concours. Par ailleurs, le recours à des vacations dans l'académie de Montpellier, au demeurant limité à 7 personnes en équivalent temps plein sur plus d'un millier de professeurs en activité dans cette discipline, est dû à la nécessité d'assurer le remplacement des absences de courte durée (moins de quinze jours). En tout état de cause, les capacités d'accueil de nouveaux enseignants dans l'académie à l'occasion du mouvement inter-académique de 2003 feront l'objet d'un examen attentif pour cette discipline.

Données clés

Auteur : Mme Arlette Franco
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10713
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 468

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE10713

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3015